



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

Bureau du 2 mai 2023

DÉLIBÉRATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

**OBJET : Attribution du marché n°23001DDCS - Étude pour le développement de Transports Collectifs en Site Propre (TCSP)**

L'an deux mille vingt-trois, le deux mai à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :** Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Miche ROSSI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

**ABSENTS :** Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Leslie PELLEGRINI.

**POUVOIRS : -**

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Volants : 8  
Pour : 8  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution du marché n°23001DDCS - Étude pour le développement de Transports Collectifs en Site Propre (TCSP)**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 22 décembre 2021, décidant d'attribuer la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du service de transports public de la CAB « Via Bastia » à la société des Autobus Bastiais ;

Considérant le Plan global des Déplacements, adopté par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 26 avril 2021 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017, fixant le taux de versement mobilité à 1,1% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

Considérant la nécessité de développer les transports collectifs en site propre, et ainsi favoriser un plus haut niveau de service des transports urbains communautaires ;

Considérant la consultation pour l'attribution du marché « Etude pour le développement de TCSP, enjeux, opportunité et impacts », ainsi que les offres remises avant le 9 mars 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres, en vue de désigner le titulaire du marché ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**ATTRIBUE (À l'unanimité)**

Le marché n°23001DDCS - Étude pour le développement de Transports Collectifs en Site Propre (TCSP), à la société EGIS (RCS : B493334429) sise 13856 Aix en Provence, pour un montant de 49 690 € HT pour la partie forfaitaire (prix DPGF), et pour un montant de commande sans minimum et maximum de 30 000 € HT pour la partie à bons de commande / 6 mois ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au BP 2023, opération n° 3001 (PTIC) ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT  
  
LOUIS POZZO DI BORGO